

Entretien auprès de Jean-Marie Chauvet, de la société patrimoine & Océan, gestionnaire avec Olivier Lebossé et Philippe Courcaud, du phare des Baleines (île de Ré)

Présentation du phare des Baleines

Le vieux phare des Baleines a été construit en 1682 sur l'ordre de Colbert et a reçu au fil de son histoire des équipements lumineux de plus en plus perfectionnés. Au milieu du XIXe siècle Augustin Fresnel met au point sa célèbre lentille. L'ancien phare, qui pourrait alors bénéficier de ce nouvel équipement, doit être rehaussé, car la portée ne sera pas suffisante compte tenu de sa faible hauteur.

Il est alors décidé de construire un nouveau phare sur le site des Baleines, qui sera équipé de la fameuse lentille catadioptrique

d'Augustin Fresnel. Celui-ci sera allumé en 1854, puis électrifié en 1941. Son dernier gardien partira à la retraite en 2001.

Pour trouver une nouvelle utilisation à cet outil, le service des Phares et Balises lance alors un appel d'offres pour mettre le site en gestion sous la forme d'une délégation de service public (DSP) qui a pour objet la valorisation touristique de l'ensemble du site. Celui-ci prévoit un cahier des charges qui comprend la restauration et l'entretien des bâtiments, la création d'un musée et d'une librairie boutique, un accès permanent au site par une ouverture 365 jours par an avec un prix d'entrée « populaire ». C'est la société Patrimoine et Océan, créée par Olivier Lebossé, Philippe Courcaud et Jean-Marie Chauvet d'Arcizas qui remporte cet appel d'offre.



Mise en gestion par la société Patrimoine & Océan

Patrimoine Océan est une Société Anonyme qui gère le site, celui-ci restant propriété du Ministère de l'Écologie et du développement Durable. Sur le site, se trouvent :

- Le vieux phare (1682), classé monument historique depuis 1904 avec son ancienne école de gardiens de phare,
- Le phare (1854) et ses bâtiments attenants classés en 2014,
- Un parc de 3 hectares (classé en 2014).

L'investissement contractuel de départ demandé à Patrimoine Océan était d'un million d'euros.

Ce budget a été réparti dans la restauration des bâtiments et des jardins, la création du musée et de la librairie-accueil-boutique. Les différentes aides, abondées à ce million d'euros, étaient assorties d'une promesse de créer au moins 3 emplois ajoutés aux 3 emplois initiaux.

Les subventions publiques pour les bâtiments classés se sont élevées à 550 000 euros.

En 2016, le chiffre d'affaire s'élève à près d'un million d'euros qui proviennent de la visite du phare, de la vieille tour, du musée (En 2016 : 160 000 visiteurs) et des divers produits de la boutique.

L'équipe des salariés, au début de la DSP en 2001, était de 3 personnes (3 ETP). En 2016, ce sont près de 10 ETP (Equivalents Temps Plein) qui travaillent sur le site à l'année.

Patrimoine Océan génère un chiffre d'affaire dont les charges sont réparties en amortissement, charges salariales, frais d'entretien, taxe professionnelle, contribution foncière, sans oublier la redevance annuelle qui est versée à l'Etat et la TVA. Cela n'est pas négligeable à l'île de Ré.

Liens avec Phares et Balises

Les relations avec les Phares et Balises ont toujours été excellentes. La Direction Interrégionale de la Mer Sud Atlantique (DIRM SA) vient régulièrement contrôler la partie technique du phare. Les accès leurs sont prioritaires, sur des parties des locaux du site qui ne sont pas incluses dans la DSP comme le local du groupe électrogène et la lanterne du grand phare. Les webcams installées par la société Patrimoine & Océan au sommet du grand phare, outre le rôle joué dans la sécurité des visiteurs, aident la DIRM SA à surveiller les équipements de signalisation maritime du phare des Baleineaux.

Un rapport moral et financier est envoyé tous les ans à la DIRM SA.

Liens avec le Ministère de la Culture

Les liens avec le ministère de la Culture sont également excellents. La restauration et la mise en valeur du site sont les priorités de Patrimoine Océan et les subventions publiques pour restaurer les bâtiments se sont, sur l'ensemble du projet, élevées à 50 % des dépenses, comme c'est le cas pour un propriétaire privé. Des aides de l'Europe, du fonds FEDER et CPER, sont venues en appui à hauteur de 80 000 euros.

L'offre touristique

Différents types d'offres payantes ou gratuites sont proposées aux visiteurs, soit sous la forme d'une visite particulière, soit sous la forme de package, tel que ces trois premiers qui sont payants :

- Le grand phare de 1854
- Le musée
- Le vieux phare de 1682

Et en visite libre :

- Les jardins du site

Des essais de visite guidées ont été tentés mais cela ne fonctionne pas forcément bien compte tenu du public qui est en majorité estival et qui n'est pas vraiment demandeur, la montée au phare et contempler le panorama restant l'essentiel de la demande. Une visite du grand phare avec des groupes restreints à la tombée de la nuit, plus confidentielle, est à l'étude.

Des réceptions, séminaires sont aussi organisés sur l'ensemble du site : le grand phare avec ses anciens logements des gardiens totalement restaurés, le musée et ses trois salles, le théâtre de verdure au cœur du parc, la terrasse de la vieille tour en fonction de la demande, du nombre de personnes et des saisons.

Des événements tels que des montées au phare pour le téléthon, des descentes en rappel pour des événements sportifs, rassemblements de voitures, etc. sont aussi organisés par des structures extérieures à patrimoine Océan. Ces événements sont toujours validés en concertation avec la DIRM SA.

Le festival « Jazz au phare » qui a lieu chaque année depuis 2010, aux alentours du 15 août, draine environ 12 à 14 000 personnes et il se déroule

dans l'espace compris entre la vieille tour et le grand phare et au théâtre de verdure. Il est organisé par l'association « Jazz au Phare » et Patrimoine Océan aide à la logistique en concertation avec la DIRM SA.

Le musée du phare des Baleines

Le musée, installé aux pieds de la vieille tour, dans l'ancienne école des gardiens de phare, présente « la grande aventure des phares » avec sept séquences de quelques minutes décrivant par chapitres la politique de l'Etat et des Phares et Balises en matière d'équipement de signalisation maritime des côtes de France.

Pour que le sujet traité soit le moins austère possible, Patrimoine Océan a travaillé avec Jamy (animateur de l'émission « C'est pas sorcier ! »). Le contenu très pédagogique est adapté à un public familial qui est en majorité celui qui fréquente le site.

L'accueil – librairie - boutique

Le site est contractuellement ouvert tous les jours toute l'année. L'espace accueil, billetterie, librairie et boutique a vocation à présenter objets et livres grands public, mais de qualité ! Il propose également des DVD, CD, tel un espace culturel répondant le plus largement possible à l'offre culturelle autour des phares. Cet espace est le lieu principal où les salariés accueillent le public car c'est aussi un point central de la visite du site, celui d'où partent les différentes offres.

Conclusion

Le site du phare des baleines, géré par patrimoine Océan, est un bien qui appartient à l'Etat comme les gestionnaires le rappellent régulièrement. La gestion effectuée par Patrimoine océan a permis de restaurer l'ensemble des bâtiments autant que d'assurer leur entretien et leur suivi au jour le jour grâce à la présence permanente de l'équipe de la société et la perception des recettes sur le site, qui sont réaffectées au site. C'est grâce à ça que les emplois sont passés à près de 10 personnes, sur un territoire à clientèle essentiellement saisonnière, ce qui n'est pas rien...

En complément de ces créations d'emploi et des diverses contributions que Patrimoine Océan verse aux divers organismes et à l'Etat, la société contribue également à l'activité locale de façon directe et indirecte sur le site en faisant travailler des entreprises et des artisans proches. Sa

présence a également un impact qualitatif sur les commerces et les autres activités de l'ensemble du site, qui les structure par sa présence et ses actions.

C'est le principe même de la DSP, un outil de gestion très efficace dans la mesure où, bien mené, il permet d'ajuster entre le délégant et le délégataire le cahier des charges pour que l'objet de cette délégation ait un impact direct sur le lieu même où celle-ci est effectuée.

Enfin il faut le rappeler qu'une fois cette DSP terminée, le foncier et les bâtiments entièrement rénovés reviendront à son propriétaire, l'Etat (Ministère de l'Ecologie et du développement Durable) avec la DIRM SA comme interlocuteur, à charge pour eux de relancer un projet.

Entretien auprès d'Alexandra Coatmen, Responsable du phare d'Eckmühl et du vieux phare de Penmar'ch

L'accueil du public

La période estivale atteint un maximum d'accueil de visiteurs et présente des soucis de saturation.

Le phare est ouvert de 10h30 à 18h00 d'avril à septembre et jusqu'à 19h30 en juillet et août.

Les visites se font par groupe de 40 avec une moyenne de temps de visite de 30 minutes. On peut atteindre alors jusqu'à 640 personnes par jour au maximum, ce qui peut aller jusqu'à 40 000 personnes au maximum sur les deux mois d'été.

Les visites nocturnes se font un jour par semaine sur les deux mois d'été, juillet et août, pour des groupes atteignant 20 personnes maximum pour des visites d'environ $\frac{3}{4}$ d'heure de 21h30 à 23h45.

Le phare accueille en moyenne par an entre 55 000 et 60 000 entrées à l'année.

Les conditions d'accessibilité

Les Phares et Balises acceptent l'accès au phare dans des conditions météorologiques ne dépassant pas plus de 50 km/heure de vent. Les visites sont également interdites par temps d'orage.

Régulièrement une visite de sécurité est effectuée.

Ce sont les responsables de Phares et Balises qui déterminent aussi le nombre maximum de visiteurs par groupe.

La gestion administrative

La visite du phare est gérée financièrement en régie communale. La régie demande du temps. Il faut une personne déléguée au versement de l'argent sur un compte au préalable avant d'être versé en trésorerie.

Pour la gestion du phare, un contrat à temps complet annualisé a été créé.

La difficulté réside dans la répartition du temps de travail sur une année, car il est difficile de récupérer les heures faites en été tout au long de l'année. Il semblerait qu'une personne seule pour la gestion des phares

soit un peu juste, mais ne nécessite pas deux temps complets dans l'organisation actuelle des visites.

La communication

La communication se fait avec la presse locale et l'office du tourisme mais aussi avec le Comité Régional du Tourisme et particulièrement à travers le label « Expérience bretonne » qui référence les lieux proposant une expérience particulière à découvrir en Bretagne.

En effet depuis la création des visites nocturnes en 2010 (grâce à l'autorisation des Phares et Balises), les nocturnes du phare d'Eckmühl a pu être labellisé « expérience bretonne » et bénéficier de la communication des journalistes français et étrangers, des blogueurs et d'autres personnes amenés par le Comité Régional du Tourisme. Il s'en suit beaucoup de communication dans un réseau régional.

De plus, depuis la parution du livret découverte à destination des familles, les phares ont pu recevoir le label « famille ».

D'autres liens sont créés notamment avec L'Agence Ouest Cornouaille Développement qui communique en Cornouaille, mais aussi localement grâce aux dépliants et affiches.

La fluidité des visites

Pour une meilleure harmonisation des visites, les groupes scolaires et les groupes de personnes âgées sont accueillis hors vacances scolaires. La fin de saison bénéficie souvent de belles journées et permet d'avoir une meilleure qualité de visite et moins d'attente.

Les billets

Pour le moment des billets sont vendus après une file d'attente principalement en été.

Les responsables du phare réfléchissent sur la possibilité de mettre en place des billets avec des horaires de passage intégrés. Mais ces billets nécessitent l'achat d'un logiciel spécifique coûteux. Ces billets permettraient d'éviter les files d'attente et donneraient la possibilité de déambuler sur le site avant l'heure de la montée au phare.

Une réflexion est mise en place d'un billet unique aux deux phares. Il existe déjà un billet couplé pour les deux phares.

Les animations

Les deux ateliers mis en place l'été dernier n'ont pas reçu les résultats escomptés. L'atelier dessin de nuit et l'atelier photo de nuit n'ont pas eu une grande participation, peut-être dû au fait que les ateliers se déroulaient tard (après 22h).

Les animations posent un souci de place et d'accueil du public.

Les visites guidées et les visites Flash

Les visites Flash proposent de raconter en 10 minutes l'histoire d'un phare et s'appuie sur l'exposition permanente du vieux phare.

Des diaporamas différents sont proposés pour parler d'un phare ou d'un autre ou d'un sujet particulier.

Ces formules de visites Flash sont très utilisées à l'occasion des Journées Européennes des Phares ce qui permet de faire circuler les gens.

Les visiteurs peuvent partir et certains restent et suivent toutes les visites flash.

Ces visites flash permettent une meilleure gestion des flux tout en gardant la qualité historique et scientifique.

La visite guidée type dure 45 minutes mais attire moins de visiteurs individuels, et, est plus adapté pour les groupes.

Les responsables ne peuvent réaliser des investissements trop lourds en gestion et entretien de matériel dans des expositions de haute technologie.

Les expositions

Le rythme des expositions temporaires est de trois par an. L'exposition permanente se situe au rez-de-chaussée du vieux phare d'Eckmühl. Le premier étage est réservé aux expositions temporaires. Ce sont souvent des propositions d'artistes ou selon l'intérêt, des demandes sont faites.

Pour les expositions temporaires la publicité est faite en interne par la presse locale, la télévision régionale, mes mailings...

La boutique

Il est préférable d'avoir une ligne directrice pour la boutique dès le départ. La librairie reste sur le thème des phares, avec des livres sur la mer et une partie artistique en lien avec les expositions temporaires. Les livres jeunesse bénéficient d'une sélection à part en lien avec la mer et les phares.

La boutique est fermée juste trois mois par an et le lieu est bien ancré au niveau local.

Les liens avec la population locale

Les liens avec la population locale sont très forts. Il y a beaucoup de retour de la population locale et de participation aux expositions et aux événements.

La course contre la montre du phare est organisée avec le club d'athlétisme bigouden et attire la presse locale, régionale, et, la population.

La lecture en haut du phare organisée par l'association « Le Goéland masqué » a aussi attiré des visiteurs.

Le jumelage de la ville de Penmar'ch avec la ville de Schierlin en Allemagne permet aussi des visites.

De même l'association de sauvegarde du canot de sauvetage *Papa poydenot* se trouvant sur le site, permet d'amener du monde au phare et inversement. Les mêmes thèmes de sécurité maritime sont traités.

Le livret de découverte a été créé pour promouvoir toutes les richesses de la pointe de Saint Pierre à Penmar'ch (sémaphore, chapelle, ancien phare, canot de sauvetage et phare d'Eckmühl).

Clémentine Le Moigne
FRCPM-Bretagne Mars 2017

Phare de Cordouan (Gironde)

Gestion du site par le Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde SMIDDEST, propos recueillis auprès de Jean-Marie Calbet



Dès le IXe siècle une tour est érigée sur ce plateau rocheux à l'entrée de la Gironde. Les tours vont être successivement remplacées jusqu'en 1582, date à laquelle Henri III demande à l'architecte Louis de Foix de construire un phare sur cet îlot nommé Cordouan. Les travaux vont durer jusqu'en 1611 mais déjà en 1659, Colbert décide de restaurer le phare et d'exhausser la tour. Trois salles seront rajoutées. En 1823, le phare sera doté d'une optique de Fresnel et classé monument historique en 1862.

Dans les années 1980 des progrès techniques et l'automatisation du phare, supprimant les gardiens vont pousser les Phares et Balises à envisager l'abandon du phare.

En réaction, l'association pour la sauvegarde du phare de Cordouan est créée et œuvre pour la restauration et le maintien du gardiennage du phare, soutenue par l'Etat, la Région et le Département.

L'association organise des visites du phare en lien avec les transporteurs maritimes locaux.

En 2001 est créé le Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde qui regroupe les Conseils départementaux de la Gironde et de la Charente-Maritime, le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine, la Communauté Urbaine de Bordeaux, la communauté d'Agglomération de Royan Atlantique, la Communauté de Communes de Haute-Saintonge et la communauté de communes de l'Estuaire.

Sa mission est d'assurer la coordination et la mise en œuvre de toute initiative ou action conjointe, de ses membres relative à la qualité du cadre

de vie, l'environnement, l'aménagement de l'espace, le tourisme, la culture ou le développement économique en lien avec l'Estuaire de la Gironde.

Depuis 2010, le SMIDDEST assure la gestion du phare de Cordouan : le gardiennage du monument, l'accueil du public, la promotion du site, le développement de projets culturels et la préservation du plateau rocheux.

Une Autorisation d'Ouverture Temporaire est accordée entre les Phares et Balises et le SMIDDEST d'une durée de 5 ans puis en 2012 celle-ci est rallongée jusqu'en 2025.

La gestion et la volonté de lancer des grandes phases de travaux de restauration, pousse les différentes instances à trouver des solutions pérennes et à inscrire dans le temps un partenariat Etat (Ministère de la Culture et Phares et Balises) /Collectivités (SMIDDEST).

Un comité de pilotage réunissant les partenaires travaille sur la mise en place des différentes phases de travaux de restauration en vue d'un classement à l'UNESCO mais aussi les nouvelles dimensions patrimoniales et touristiques, le transport et la qualité des contenus culturels.

Clémentine Le Moigne
FRCPM-Bretagne
Juin 2017

Entretien auprès de Jacques Deprez, responsable du phare de Calais

Opale Tour est une association d'aide aux demandeurs d'emplois.

Notre association a ouvert le phare de Calais à la visite en 1994 avec l'aide de deux ingénieurs des phares et balises et un joli courrier de soutien du ministre du transport à l'époque, monsieur Louis Besson, à qui nous avons demandé l'autorisation d'organiser des visites du phare de Calais. Je l'ai revu il y a quelques années lors d'un congrès à Chambéry. Il était président de l'agglomération et avait donné comme nom à la salle où nous étions "Le phare". Comme quoi on n'échappe pas à son destin.

On nous a proposé, pour le phare de Calais, une AOT (autorisation d'occupation temporaire) moyennant un loyer annuel de quelques centaines d'euros et certaines obligations (passage d'une commission de sécurité, limitation du nombre de visiteurs < 20, présentation des comptes annuels, respect des consignes, priorité à l'exploitation du phare par les phares et balises, entretien des espaces verts...). Par la suite nous avons monté notre propre compteur électrique. Nous prenons aussi en charge le chauffage et l'eau.

La visite était assurée au départ par six guides, travaillant en binômes, que nous avons formés et employés en contrats CES (contrats aidés par l'Etat de l'époque). Très rapidement ce nombre est apparu trop important, surtout en hiver où les visites étaient rares. Finalement nous avons travaillé avec quatre guides en moyenne et une annualisation du temps de travail qui nous a permis de moduler les horaires entre périodes creuses et périodes pleines.

Nous avons travaillé comme cela jusqu'en 2011 avec quelques tentatives d'extension de nos activités, sans concurrence avec les activités existantes, (sorties en mer, locations de vélos...) ces tentatives se sont révélées assez infructueuses.

Nous avons aménagé une salle de découverte de l'histoire des phares et balises en 2004 avec l'aide de crédits européens Interreg, de la ville de

Calais, du Conseil régional, et de la fondation caisse d'épargne.

Les visites du phare ont culminé à 11 000 entrées avec un tarif de 4,5 € /adulte et 2€ enfant.

Nous avons quelques objets à vendre en vitrines car il n'y a pas de place pour une boutique.

Notre budget tournait autour de 60 000 €/ an jusqu'en 2010

Depuis 2007, nous proposons d'autres visites de monuments avec l'aide de la ville de Calais (visite d'un fort Vauban, de l'hôtel de ville, du théâtre, du quartier des pêcheurs...)

Nous avons aussi mis au point des jeux pour les scolaires ou les groupes avec utilisation d'instruments de marine. Une chasse au trésor en ville à proximité du phare est proposée depuis 2016.

Le phare est aujourd'hui classé monument historique mais nous n'avons aucun contact ni aucune instruction du ministère de la culture. Nos seuls interlocuteurs directs sont les phares et balises de Boulogne sur mer ou Dunkerque.

Depuis 2011 nous avons un agrément ACI de la direction du travail. Cela nous a donné accès à beaucoup plus d'aides mais aussi beaucoup plus de contraintes. Nous avons dû nous diversifier. Notre activité historique de visites du phare et autres monuments a été complétée par la gestion d'un snack sans alcool dans un centre de loisirs piscine/patinoire et plus récemment par la gestion d'un estaminet au sein d'un EHPAD. Nous avons 14 salariés dont 11 en insertion et un budget de 300 000 €...et tous les ennuis qui vont avec !

Des satisfactions tout de même : nos salariés progressent tous et certains retrouvent du boulot. Nos activités sont très appréciées de la population, des professionnels et des élus.

Entretien auprès de Didier Olivry, délégué régional du Conservatoire du Littoral

Quelles sont les missions du Conservatoire du Littoral en terme de sauvegarde des phares et des sites sur lesquels ils se trouvent ?

La logique d'intervention du Conservatoire du Littoral est une approche foncière en vue de protéger le littoral. Il se trouve que bon nombre de phares se trouvent sur des sites à protéger. Le Conservatoire du Littoral agit le long des côtes françaises par une maîtrise foncière, il ne sollicite donc pas l'affectation de phares en mer.

Par exemple pour le phare du Millier, le conservatoire du Littoral était déjà propriétaire de la pointe du Millier et a donc sollicité auprès du service des Phares et Balises une demande d'affectation. Une convention d'affectation et une convention d'usage ont été rédigées ; le bâtiment est affecté depuis septembre 2016 au Conservatoire du Littoral et l'usage de la lanterne et de la signalisation en mer demeure sous la responsabilité du service des Phares et Balises. Une dizaine de phares en Bretagne appartiennent au conservatoire du Littoral et une vingtaine en France.

C'est suite à une déclaration du président Sarkozy que le Conservatoire du Littoral a intensifié ses actions de rachat des sites où sont implantés des phares sur le littoral. Le Conservatoire du Littoral tire sa ressource du droit de francisation des navires.

Ouest-France de septembre 2013 :

Soixante phares au Conservatoire. Nicolas Sarkozy a annoncé que soixante phares seront transférés au Conservatoire du Littoral dans les années qui viennent. Leur entretien, compliqué et coûteux, sera financé par la taxe de francisation des navires. Celle-ci sera désormais plus lourde pour les navires « **polluants et dangereux** ». Il a aussi assuré que « **25 % du littoral sera acquis par le conservatoire d'ici à 2050** ».

Une fois que le Conservatoire du Littoral est propriétaire d'un phare, il poursuit son intervention dans la restauration et la valorisation de ce patrimoine bâti, la gestion en est confiée à un partenaire, bien souvent une collectivité locale. Les bénéfices de la gestion reviennent entièrement au gestionnaire.

Quelles sont les implications du Conservatoire du Littoral dans la valorisation culturelle, pédagogique d'un phare ?

Il arrive que le Conservatoire du Littoral investisse aussi dans l'action de valorisation culturelle, comme il a déjà fait pour le phare du Stiff à Ouessant ou celui des Poulains à Belle-île.

La configuration des partenaires ; communes, communautés de communes des îles disposant de moins de fonds, le Conservatoire du Littoral participe à la recherche de financement, peut engager des souscriptions publiques, notamment avec la fondation du patrimoine et mobilise pour partie ses fonds propres..

Les phares en Bretagne qui appartiennent au Conservatoire du Littoral sont les suivants :

- Le Stiff (Ouessant)
- Cap Fréhel (Plévenon)(ancien phare Vauban)
- Les Poulains (Belle-île)
- La pointe des Chats (île de Groix)
- Millier (Beuzec)
- Île Tristan (Douarnenez)
- Ile Vierge (Plouguerneau)

Trois sont en cours d'affectation au Conservatoire du Littoral :

- Ile Wrac'h (Plouguerneau)
- Cap Fréhel (Plévenon)(nouveau phare)
- Ploumanach (Perros-Guirrec)

Quelle démarche suivre pour ouvrir un phare au public ?

Il est indispensable de rencontrer les partenaires du lieu où se trouve le phare et faire un projet collectif avec le futur gestionnaire

En deuxième lieu il convient d'établir un diagnostic du bâtiment, prévoir son assainissement, établir un devis de sa restauration, retrait d'amiante, du plomb... S'il est sur un site classé, prévoir une étude d'impact sur l'environnement, d'accessibilité au public, en cas d'incendie et toutes les procédures de mise aux normes pour qu'un bâtiment soit ouvert au public.

Le Conservatoire du Littoral n'est pas à ce jour impliqué dans un projet européen mais pourrait s'y investir.

Clémentine Le Moigne
FRCPM-Bretagne
Juin 2017